



Après le Bac Professionnel ASSP

Accompagnement, soins et services à la personne

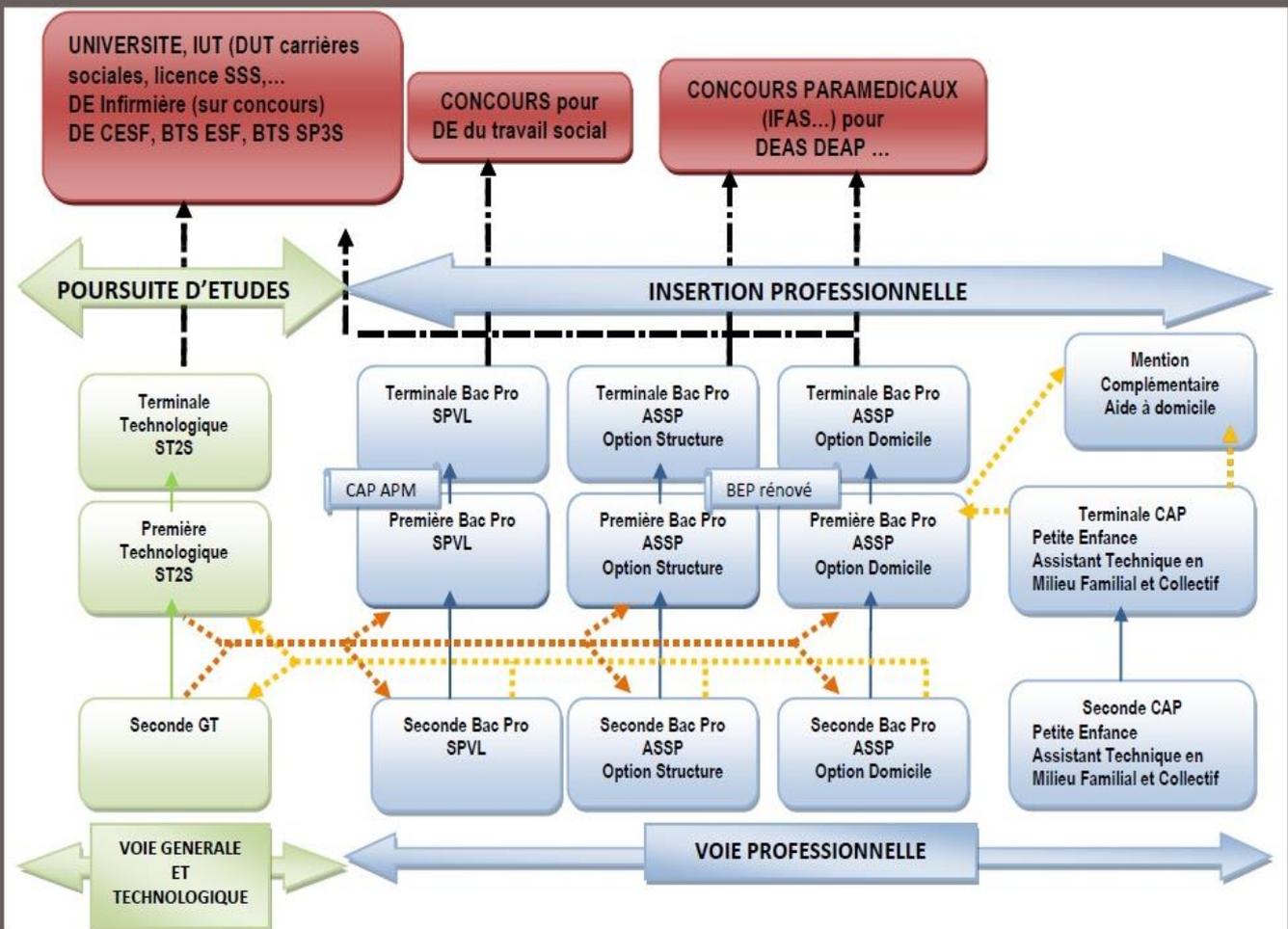
Option en structure ou à domicile

Sommaire :

- 1) Les poursuites d'études
- 2) Les procédures d'orientation
- 3) Passer des concours, entrer dans la vie active
- 4) Et si j'échoue au bac
 - a. Repasser la totalité de mon Bac pro
 - Redoubler la terminale en lycée
 - Redoubler la terminale en choisissant l'alternance
 - b. Ne repasser que quelques épreuves en m'inscrivant comme candidat libre
 - c. Aller en BTS sans le Bac ?
- 5) Annexe 1 : arrêté du 21 mai 2014 conduisant au DEAS et au DEAP

• 1) Les poursuites d'études

source : <http://www.onisep.fr/>



Passerelles possibles (sous certaines conditions)

Signification des sigles :
(voie professionnelle)

SPVL : Services de proximité et vie locale
 APM : Agent de prévention et de médiation
 IFAS : Institut de formation des aides-soignants
 DEAS : Diplôme d'état d'aide-soignant

Option "en structure"

- Assistant en soins et en santé communautaire
- Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées
- Maîtresse de maison, gouvernante
- Responsable hébergement
- Responsable de petites unités en domicile collectif
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance

Option "à domicile"

- Assistant de responsable de secteur
- Accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance
- Maîtresse de maison, gouvernante
- Responsable de petites unités en domicile collectif
- Accueillant familial



Vie active

Après le Bac Pro ASSP

Poursuite d'études

Accès aux résultats de l'enquête "Après le Bac Pro ASSP, que faites-vous ?" août 2014

Diplômes du ministère de l'éducation nationale

Sélection sur dossier à l'entrée en formation : pour les meilleurs élèves ayant obtenu une mention B ou TB au bac

- BTS ESF : Brevet de Technicien Supérieur « Économie Sociale et Familiale »
- BTS SP3S : Brevet de Technicien supérieur « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social »

Diplômes des autres ministères

- DEAS : Diplôme d'État d'Aide-soignant
- DEAP : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- DEAES : Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social
- DEME : Diplôme d'État de Moniteur éducateur
- DETISF : Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale
- ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
- Assistant dentaire
- Diplôme d'État d'Ambulancier

Liens utiles pour l'orientation :

[60 métiers du domaine "santé-social-bien-être" \(site de l'ONISEP\)](#)

[Panorama des diplômes et des formations dans le domaine social \(site du ministère des Affaires sociales et de la Santé\)](#)

[Les métiers de la santé \(site du ministère des Affaires sociales et de la Santé\)](#)

(Extrait du site www.bacpro-assp.fr)

● BTS Economie Sociale et Familiale

Le titulaire de ce BTS est un travailleur social qui informe et conseille les personnes et les familles en difficulté sur tous les problèmes de la vie quotidienne : insertion, logement, gestion de budget, santé.... Il joue un rôle de, plus en plus important en matière de développement social des quartiers. Il contribue à la prévention de l'exclusion sociale sous toutes ses formes. Ce spécialiste du conseil et de l'information est également un formateur qui organise diverses actions de formation (stages d'insertion, cours d'économie sociale et familiale)

Le titulaire de ce BTS peut exercer ses activités dans différentes structures publiques ou privées : associations de consommateurs, collectivités territoriales, centres sociaux, fournisseurs d'énergie, maisons relais, foyers logement, bailleurs sociaux, services en prévention santé. Selon les secteurs, les emplois seront différemment nommés : conseiller habitat, chargé de gestion locative, conseiller en énergie, responsable de vie quotidienne, animateur en consommation, conseiller aux tuteurs familiaux ...etc

Métiers accessibles :

Conseiller en économie sociale et familiale : Diplôme d'Etat qui se prépare en 1 an après le BTS.

BTS Economie sociale et familiale

OBJECTIFS - DEBOUCHES

Débouché essentiel : conseiller en économie sociale et familiale, après l'année de préparation au diplôme d'état. Sans lui, les possibilités d'emploi sont plus restreintes. Ni assistant social, ni éducateur, le conseiller a des compétences proches. Il travaille souvent en équipe avec eux. Son objectif est d'aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne : alimentation, habillement, scolarité, logement, dépenses, santé. Il conseille les familles pour mieux gérer leur budget. Du suivi individuel, il passe de plus en plus aux actions collectives et à l'aide aux organismes et aux institutions. Il travaille dans les services sociaux des communes et départements, des entreprises publiques et privées, les centres sociaux, les maisons de retraite, les hôpitaux, les foyers de jeunes travailleurs, les caisses de sécurité sociale, les offices HLM, les services d'accueil aux migrants, les associations de consommateurs... Il anime des séances de cuisine, couture, bricolage... Il propose des réunions sur le choix d'appareils ménagers, l'ameublement, l'aménagement de l'habitat.

Depuis quelques années, sa place comme travailleur social s'affirme. Il intervient dans des stages d'insertion pour les jeunes et les chômeurs de longue durée. Il favorise, lors des réunions, les contacts entre les personnes isolées. Il participe au développement social des quartiers. Il collabore aux études de besoin sur les personnes âgées ou la petite enfance. Il prend part à la création de projets de développement socio-économiques : association, coopérative d'achats... De nombreux titulaires de ce BTS préparent aussi les concours pour enseigner en lycée ou lycée professionnel.

ADMISSION - RECRUTEMENT

Admet particulièrement les bacs ST2S, bac pro Accompagnement, soins et services à la personne. Les critères de sélection reposent beaucoup sur le dossier scolaire et la motivation. Les inscriptions se font chaque année entre le 20 janvier et le 20 mars sur le site www.admission-post-bac.fr.

FORMATION

Horaires hebdomadaires à titre indicatif :

Enseignements	1ère année	2ème année
Cadre politique et juridique de l'action sociale et de la vie quotidienne	2 h	3 h
Physique - chimie	3 h 30	1 h 30
Biologie appliquée - santé	3 h	3 h30
Psychologie	1 h30	1 h 30
Sociologie	2 h 30	2 h 30
Economie gestion	2 h	2 h
Arts appliqués	2 h	2 h
Méthodologie du travail	2 h	2 h 30
Alimentation théorique et pratique	5 h	5 h
Sciences et technologie de l'habitat et de l'environnement	3 h	3 h 30
Habillement - ameublement	3 h 30	2h30
Actions professionnelles	1 h 30	1 h30
Langue vivante étrangère	1 h 30	1h 30
Total	33 h	32 h 30
<i>Enseignement facultatif :</i>		
Education physique et sportive	3 h	3 h

La formation a une forte dominante sociale. Elle apporte les connaissances nécessaires au travail social : psychologie, sociologie, méthodes du travail social, connaissance des institutions et des politiques sociales, droit, gestion. Les aspects scientifiques et techniques aussi sont importants. La biologie est axée sur la santé des personnes. Les étudiants abordent également les aspects plus pratiques et professionnels : alimentation, aménagement du logement, organisation des budgets familiaux, difficultés des publics spécifiques (personnes âgées, immigrés...), insertion, etc. L'enseignement favorise les rencontres avec d'autres professionnels sociaux. Il permet de mieux connaître leurs rôles respectifs. Les actions professionnelles comme les stages, tiennent une place importante.

Deux semaines de stage sur les cinq de première année ont lieu auprès d'un conseiller ou d'un autre travailleur social. Les trois autres en deuxième année préparent aux actions d'économie sociale et familiale dans des organismes de la santé, le secteur social, le logement... A l'examen les candidats présentent un projet réalisé pendant ces stages. Les étudiants doivent proposer une réponse à un besoin constaté dans un domaine protection du consommateur, gestion de ressources, habitat et environnement, santé, équipement du logement, alimentation, habillement...

EXAMEN - VALIDATION

Epreuves	Coefficient	Durée
Société, institutions et vie quotidienne (écrite)	5	5 h
Economie et gestion appliquée à la profession (écrite)	2	2 h 30
Sciences appliquées à l'alimentation et à la santé (écrite)	-	3 h
Sciences et technologies de l'habitat et de l'environnement (écrite)	3	3 h
Epreuve pratique	5	4 ou 5 h
Etude et projet (orale)	5	45 mn
Langue vivante étrangère (orale)	2	20 mn

Société, institutions et vie quotidienne : à partir d'un fait de société ou de la vie quotidienne, les candidats doivent analyser les aspects d'un problème et présenter les réponses possibles. L'écrit évalue leur connaissances des sciences humaines et du cadre politique et juridique de l'action sociale.

Sciences appliquées : à partir d'un thème, ou d'une situation liés aux cours de biologie appliquée et d'alimentation théorique, le candidat doit analyser scientifiquement le sujet et proposer des solutions aux problèmes. Il s'appuie sur une documentation scientifique, technique ou professionnelle.

Sciences appliquées à l'alimentation et à la santé : il montrera ce qui il sait sur les mécanismes d'une alimentation équilibrée, les solutions de prévention, l'information des publics.

Sciences et technologies de l'habitat et de l'environnement : évalue la capacité à comprendre les difficultés liées au logement, aux locaux professionnels, à l'environnement, les connaissances technologiques des produits, des matériels et des matériaux, l'aptitude à présenter une argumentation technique et à conseiller les personnes.

Épreuve pratique : réalisations concrètes en alimentation et aménagement de l'espace, de l'habitat., ou production de fiches techniques ou d'animation sur ces thèmes.

POURSUITE D'ETUDES

Les études : Les débouchés sont variés mais les postes sont rares. Il est donc recommandé de poursuivre votre formation pour obtenir le diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale (+ 1 an). Cela vous permettra d'avoir accès à des postes de plus grande responsabilité ou de présenter les concours de recrutement de professeurs de lycées professionnels. Mais aussi, formation d'éducateur spécialisé ou d'éducateur à l'éducation surveillée ou éducateur dans l'administration pénitentiaire, études à l'université (licence de conseiller en consommation, par exemple), concours d'entrée dans un IUFM, préparation du diplôme supérieur de travail social, de diplômes d'université, formation de cadres de direction d'établissements sociaux.

Le travail : Avec de l'expérience professionnelle, vous serez conseiller technique en économie sociale et familiale. Vous pouvez travailler dans le domaine associatif pour la défense des consommateurs ou pour animer la vie des quartiers. Dans le secteur sanitaire et social, public ou privé, vous interviendrez auprès des directions départementales, des centres sociaux, des centres d'accueil des migrants, des maisons des jeunes et de la culture, des foyers de jeunes travailleurs, de personnes âgées... Dans le secteur industriel et commercial, vous pouvez entrer au service consommateur ou au service accueil et information.

POUR EN SAVOIR PLUS

Une vidéo  sur un exemple de fiche métier de l'ONISEP [Conseiller\(ère\) en économie sociale et familiale](#)

Le référentiel complet du diplôme sur le site du CNDP [BTS Economie sociale et familiale](#)

Au CIO, Parcours de l'ONISEP : [Les métiers du social](#)

ONISEP Zoom sur les métiers : [Les métiers des services à la personne](#)



Les établissements

- 07 Annonay**
Lycée polyvalent privé Saint-Denis
- 26 Châteauneuf-sur-Isère**
Maison familiale rurale de Châteauneuf sur Isère
- Valence**
Ecole technique privée Epseco
- 38 Grenoble**
Lycée polyvalent Louise Michel
Lycée technologique privé Iser-Bordier
- 42 Saint-Étienne**
Lycée Honoré d'Urfé
Lycée Saint-Michel -
- 69 Lyon**
Lycée La Martinière Duchère
Lycée professionnel et technologique Carrel
Adonis (privé)
Horizon santé (privé)

● **BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S)**

Le titulaire du BTS SP3S participe à la réalisation des missions dévolues aux établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs. Il exerce ses fonctions d'administration, de gestion et d'organisation en grande proximité avec les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels dans une logique de réseau. Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de service, de prestations sociales...

Grâce à sa connaissance des offres de service et des publics, il peut :

- Procéder à l'analyse des besoins
- Permettre l'accès aux droits
- Proposer des services et prestations et en organiser la mise en œuvre
- Contribuer au système d'information

Il participe à l'évolution de la structure et peut assurer l'animation et la coordination de l'équipe. Il exerce son métier dans différents structures publiques ou privées : notamment les organismes de protection sociale (caisse de sécurité sociale, mutuelle...), les établissements et services sanitaires (structures de soins, prévention...), les établissements et services socio-éducatifs (centre communal d'action sociale, service de protection de la jeunesse...)

Les emplois occupés relèvent principalement de la Fonction Publique et de conventions collectives spécifiques aux champs sanitaires et sociaux

BTS **Services et prestations** **des secteurs sanitaire et social**

OBJECTIFS - DEBOUCHES

Le titulaire du BTS SP3S exerce dans différentes structures : mutuelles, structures de soins, centres d'action sociale, services de protection de la jeunesse, établissements médico-sociaux, entreprises d'aides à la personne...

Interlocuteur privilégié de l'utilisateur, il analyse son besoin, lui propose des prestations et des services appropriés et assure la gestion de son dossier. Sous des dénominations diverses "gestionnaire conseil", "assistant médical", ou "conseiller d'action sociale", il joue un rôle clef dans la bonne marche de la structure en participant à la gestion administrative et comptable, à la démarche qualité et à l'animation d'équipe. Il travaille en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels.

Il exerce ses fonctions d'administration, de gestion et d'organisation en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels dans une logique de réseau. Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales ...

Grâce à sa connaissance précise des offres de service et des publics il peut procéder à l'analyse des besoins, permettre l'accès aux droits, proposer des services et prestations et en organiser la mise en œuvre, contribuer au système d'information.

Il participe à l'évolution de la structure et peut assurer l'animation et la coordination d'équipe.

ADMISSION - RECRUTEMENT

Admet particulièrement les bacs ST2S, STMG Ressources humaines et communication, bac pro Accompagnement, soins et services à la personne, bac pro Services de proximité et vie locale, bac pro Services aux personnes et aux territoires, bac pro Gestion administration. Les critères de sélection reposent beaucoup sur le dossier scolaire et la motivation. Les inscriptions se font chaque année entre le 20 janvier et le 20 mars sur le site www.admission-post-bac.fr.

FORMATION

Horaires hebdomadaires à titre indicatif :

Enseignements	1ère année	2ème année
Français	3 h	3 h
Langue vivante étrangère	2 h	2 h
Institutions et réseaux	4 h 30	-
Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social	4 h 30	5 h
Publics	3 h 30	2 h
Techniques de l'information et de la communication professionnelle	4 h 30	2 h
Techniques de gestion administrative et financière	3 h 30	3 h
Ressources humaines	-	3 h
Prestations et services	30 mn	4 h 30
Actions professionnelles	2 h	2 h 30
Total	28 h	27 h
<i>Enseignement facultatif :</i>		
Langue vivante 2	2 h	2 h

Institutions et réseaux (connaissance des structures sanitaires, sociales, médico-sociales et de la protection sociale) : cadre politique, juridique, financier et administratif ; politiques sanitaires et sociales ; institutions : domaines de compétences et modes de fonctionnement

Publics : contexte sociodémographique, éléments de psychologie sociale, liens dynamiques entre publics et institutions

Prestations et services : notions de prestations de services, diversité des prestations et services sanitaires et sociaux, droits aux prestations, offre de services

Techniques de l'information et de la communication professionnelle : théories et modèles de la communication, éthique et déontologie, techniques de communication, systèmes d'information et de communication du secteur sanitaire et social

Les relations de travail et la gestion des ressources humaines : les organisations dans les structures sanitaires et sociales, relations collectives de travail, relations individuelles de travail, gestion des ressources humaines

Techniques de gestion administratives et financières : gestion documentaire ; techniques de recueil, de traitement et de stockage de l'information ; comptabilité financière

Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et sociale (à partir de l'étude d'expériences locales) : introduction au recueil de données, méthodes d'investigation, démarche de projet, démarche qualité

Le stage : Six semaines en première année et sept semaines en deuxième année, obligatoirement effectués pour l'un dans une structure du champ de la protection sociale et pour l'autre dans une structure relevant des secteurs de la santé ou du social, selon leur projet professionnel. Les stages peuvent se dérouler dans les organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance...) ; les établissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention...) ; les établissements et services sociaux et socio-éducatifs (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, service de protection de la jeunesse...) ; les établissements et services médico-sociaux (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées...) ; les structures développant des services à caractère sanitaire ou social (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...).

EXAMEN - VALIDATION

Epreuves	Coefficient	Durée
Culture générale et expression (écrite)	2	4 h
Langue vivante étrangère		
- écrite	2	2 h
- orale	1	20 mn
Gestion (écrite)	4	3 h 30
Publics et institutions (écrite)	5	4 h
Techniques professionnelles	8	CCF
Soutenance de projet tutoré (orale)	5	40 mn
<i>Epreuve facultative</i>		
Langue vivante 2 (orale)	points > 10	20 mn

POURSUITE D'ETUDES

Les études : Si l'objectif premier de la formation est l'insertion professionnelle, ce BTS permet aussi des poursuites d'études en licence pro Intervention sociale spécialité Accueil professionnalisé des publics à besoins spécifiques, spécialité Assistance sociale : travail social et conduite de projet, spécialité Gestion de la protection sociale, spécialité Médiation sociale.

Le travail : Il exerce son emploi dans différentes structures publiques ou privées, notamment les organismes de protection sociale (caisse de sécurité sociale, mutuelle ...), établissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention ...), établissements et services socio-éducatifs centre communal d'action sociale, service de protection de la jeunesse...). Les emplois occupés relèvent principalement de la fonction publique et de conventions collectives spécifiques aux champs sanitaires et sociaux : gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale, responsable de secteur en service d'aide à domicile, coordinateur d'activités sociales, assistant aux délégués à la tutelle...

POUR EN SAVOIR PLUS

Le référentiel complet du diplôme sur le site du CNDP [BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social](#)

Au CIO, Parcours de l'ONISEP : [Les métiers du social](#)

ONISEP Zoom sur les métiers : [Les métiers des services à la personne](#)



Les établissements

- 07 Annonay**
Lycée polyvalent privé Saint-Denis
- 26 Valence**
Ecole technique privée Epseco
- 38 Corenc**
Lycée privé ITEC-Boisfleury
- Moirans**
Maison familiale rurale de Moirans
- 42 Saint-Étienne**
Irup – Formations supérieures par alternance
- 69** Lycée professionnel et technologique Carrel
Adonis (privé)
Icoges Rhône-Alpes (privé)

● **BTSA Développement, animation des territoires ruraux**

Le titulaire de ce BTSA intervient dans de nombreux domaines : les services à la population en milieu rural, l'animation de la vie locale, le tourisme et la valorisation du patrimoine. Ce technicien supérieur agricole est conseiller pour une collectivité territoriale, dans une association, une entreprise, une exploitation, une mutuelle ou une chambre consulaire. La formation lui permet de développer et de conduire voire de créer sa propre activité et/ou entreprise. A partir d'une étude du contexte local et de l'existant, il propose les améliorations et prestations à mettre en place. Il travaille en réseau, sait repérer les bons partenaires et les fidéliser. En travaillant avec des associations, des collectivités territoriales, des élus, il pourra assurer des tâches variées :

- coordonner et animer un réseau et un partenariat ;
- assurer l'interface entre élus, acteurs de la vie locale et spécialistes des projets de développement ;
- formaliser des projets en s'appuyant sur le patrimoine ;
- concevoir ou réaliser des produits, des services et des manifestations ;
- participer à la mise en place de manifestations et à la réalisation des supports de communication
- assurer le suivi administratif et financier des actions engagées

BTSA Développement, animation des territoires ruraux

OBJECTIFS - DEBOUCHES

Le BTSA forme les élèves à devenir des animateurs du développement en milieu rural. La formation est axée sur une bonne connaissance des acteurs du territoire, des réseaux et des politiques publiques mais aussi sur l'apprentissage de la gestion économique et humaine des structures impliquées dans l'offre de service en milieu rural ou dans les actions de développement. L'élève apprend aussi à réaliser des diagnostics ciblés de territoire et formuler, à l'issue de ces études, des préconisations argumentées. Dans cette perspective, une partie des cours porte sur la communication professionnelle, les techniques d'animation, de médiation et de négociation. L'ensemble de ces connaissances doivent permettre au futur professionnel d'acquérir la méthodologie nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre un projet de service en territoire rural.

Le titulaire de ce BTSA peut être employé dans une collectivité territoriale ou une structure de prestation de services (syndicat, association, entreprise...). Ses activités sont liées à l'animation et au développement des territoires ruraux et visent les usagers, les exploitations agricoles ou les entreprises rurales. Le diplômé peut occuper de nombreuses fonctions dont les dénominations varient selon la structure employeuse.

ADMISSION - RECRUTEMENT

Admet particulièrement les bacs STAV, bac Pro Services aux personnes et aux territoires et des BTA. Les critères de sélection reposent beaucoup sur le dossier scolaire et la motivation. Les inscriptions se font chaque année entre le 20 janvier et le 20 mars sur le site www.admission-post-bac.fr.

FORMATION

Horaires hebdomadaires à titre indicatif :

Enseignements	Sur les 2 ans
Accompagnement au projet personnel	87 h
Organisation économique, sociale et juridique	87 h
Technique d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h
Langue vivante	116 h
Education physique et sportive	87 h
Traitement des données	72 h 30
Technologies de l'information et du multimédia	43 h 30
De l'espace au territoire	87 h
Les acteurs de services en territoire rural	116 h
Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services	145 h
Méthodologie de projet	58 h
Conception et conduite d'un projet de service en territoire rural	87 h
Mercatique et qualité des services	87 h
Gestion juridique et financière des services	116 h
Animation, communication et négociation professionnelles	116 h
Module d'initiative locale	87 h

Les enseignements professionnels représentent la partie la plus importante de votre formation. Les enseignements généraux doivent cependant faire l'objet de toute votre attention. La nature même de vos futures activités professionnelles exige, en effet, une solide culture générale. Les matières professionnelles visent à vous donner des éléments de réflexion et d'analyse sur les différents aspects de l'espace rural et de ses habitants tant aux niveaux historique, géographique, psycho-sociologique, que politique et démographique

Vous aurez acquis des savoir-faire en gestion. Vous pourrez notamment établir une facture, calculer une TVA, comprendre des documents comptables ou des résultats d'études de marché. Vous connaîtrez les méthodes et les outils nécessaires à l'établissement d'un diagnostic et à la mise en place d'un projet : recherche et utilisation de documentation, connaissance des acteurs principaux et des réseaux de sociabilité, établissement d'un calendrier et d'un budget prévisionnel, négociation avec les partenaires. Vous saurez utiliser l'ensemble des techniques de communication professionnelle pour l'information, l'accueil et l'animation : courrier, entretien, choix de supports visuels, préparation et conduite d'une réunion, animation d'une équipe de travail. Vous maîtriserez également l'outil informatique : PAO, navigation sur Internet, création et maintenance d'un site web.

Le stage : Les douze à seize semaines de stage peuvent être consacrées à un séjour à l'étranger. Un stage en entreprise sera effectué. L'étudiant rédigera un rapport qui servira de support à une épreuve de l'examen final.

EXAMEN - VALIDATION

Epreuves	Coefficient	Durée
2 épreuves nationales terminales (50 % des coefficients) auxquelles il faut avoir une moyenne supérieure ou égale à 9/20		
Expression française et culture socio-économique (écrite)	6	
Mobiliser les acquis attendus pour faire face à une situation professionnelle	12	
5 épreuves évaluées en cours de formation		
S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	3	CCF
Communiquer dans une langue étrangère	3	CFF
Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données	3	CFF
- Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural - Utiliser les outils de gestion	4	CFF
- Réaliser un diagnostic ciblé - Concevoir et mettre en œuvre un projet de services en territoire rural - Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d'animation	5	CFF
Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	(Points > 10) x 3	
Module d'initiative locale	(Points > 10) x 3	

POURSUITE D'ETUDES

Les études : Vous pouvez poursuivre votre cursus en préparant un Certificat de spécialisation, une licence professionnelle à l'université dans des domaines tels que la conduite de projet en espace rural, le tourisme, l'animation locale...

Le travail : Vous travaillerez pour des organismes très divers : collectivités territoriales (communes, structures intercommunales), associations rurales, exploitations agricoles, mutuelles, chambres de commerce ou d'agriculture... Dans la branche touristique, vous serez animateur de gîtes ruraux, agent de développement en agrotourisme. Dans le domaine des services aux personnes âgées, vous serez coordinateur de pôles gérontologiques, responsable de secteur pour aides à domicile. Vous pouvez devenir également animateur de foyers ruraux, agent de développement ou réalisateur de projet de diversification pour un groupe d'exploitations agricoles. Certains de ces métiers exigeront de vous un peu plus d'expérience professionnelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

Une fiche diplôme sur le site PORTEA [✎ BTSA Développement, animation des territoires ruraux](#)

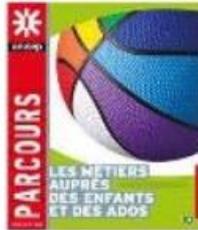
Le référentiel complet du diplôme sur le site CHLOROFIL [✎ BTSA Développement, animation des territoires ruraux](#)

Au CIO, Parcours de l'ONISEP : [📖 Les métiers auprès des enfants et des ados](#)

Au CIO, Parcours de l'ONISEP : [📖 Les métiers du social](#)

ONISEP Zoom sur les métiers : [✎ Les métiers au service du handicap](#)

ONISEP Zoom sur les métiers : [✎ Les métiers des services à la personne](#)



Les établissements

01 Montluel

Maison familiale rurale La Saulsaie

38 Villemoirieu

Lycée d'enseignement agricole privé Paul Claudel

POUR SUIVRE EN IUT

Les DUT du secteur social

DUT Carrières sociales option « animation sociale et socioculturelle »

L'animateur social et socioculturel intervient auprès de publics variés, tels que les enfants, les adolescents ou les personnes âgées. Il peut exercer ses fonctions en foyer de jeunes travailleurs, en maison de retraite, au sein d'une équipe de quartier ou dans le cadre de stages d'insertion. Le titulaire de ce DUT est un professionnel du travail social et socioculturel. Selon l'option choisie, il accède à un emploi d'animateur, d'éducateur spécialisé, d'assistant de service social (après une formation complémentaire d'un an) ou de gestionnaire urbain.

Il peut choisir une spécialisation : médiation culturelle, développement touristique...

Ce DUT, complété par une année de préparation au diplôme d'Etat d'assistant de service social, forme des travailleurs sociaux à même d'aider les personnes en difficulté, en collaboration avec les professionnels de la santé, de l'éducation et de la justice. Les diplômés de l'option assistance sociale ont choisi d'aider les personnes en difficulté, en collaboration avec les professionnels de la santé, de l'éducation et de la justice.

Les enseignements portent sur la connaissance des institutions et les rouages de l'administration, les dispositifs d'insertion, les phénomènes d'immigration et d'inadaptation, ainsi que sur les méthodes d'entretien individuel ou de groupe, de médiation, etc.

La poursuite d'études en D.U.T reste problématique pour les élèves titulaires d'un bac professionnel (recrutement après un bac général ou technologique).

Les études universitaires ne sont pas adaptées aux élèves de bac pro. en L1, c'est-à-dire en première année de licence préparée en 3ans, l'échec est important. Malgré tout, on peut citer la filière AES (administration économique et sociale) qui propose l'étude de l'économie, du droit, de la sociologie des sciences politiques et des statistiques. Elle prépare à des fonctions dans l'administration des entreprises, le secteur public, ou les associations.

Université Pierre Mendès France - Grenoble 2

IUT 2

2 place Doyen-Gosse
38031 Grenoble Cedex

 www.iut2.upmf-grenoble.fr

 04 76 28 45 09
 04 76 28 45 95

● DEUST Intervention sociale mention Encadrant de proximité des personnes dépendantes

Nouveaux Métiers, Nouvelles Compétences.

Le secteur médico-social est à la recherche de compétences transversales entre les métiers du soin et du social au bénéfice de trois publics au centre des préoccupations actuelles : les Personnes Agées, les Personnes Handicapées et la Petite Enfance.

La forte tendance à la structuration du travail en réseau, le développement du management par projet, le développement de l'activité à domicile, la multiplication des intervenants autour de l'usage suscitent le besoin de nouvelles compétences pour mener efficacement les « Projets de Vie » et l'accompagnement des personnes dépendantes.

Cette formation technique en intervention sociale, réalisée sur 2 ans, offre de réelles perspectives d'emplois auprès des structures qui oeuvrent au bénéfice de ces trois publics : établissements, services, structures de proximité publics ou privés, associations de Solidarité, entreprises d'Aide à la Personne,

Les candidats doivent posséder de grandes qualités d'écoute et le sens des contacts humains, témoigner de l'intérêt pour l'organisation des questions pratiques et techniques de la vie quotidienne de l'utilisateur, être en mesure de mobiliser les intervenants du soin et du social pour devenir le trait d'union avec l'utilisateur.

Parmi les missions :

- Aide à la mise en œuvre des projets d'établissement, des projets de vie, projets personnalisés, éducatifs.
- Aide à la mobilisation d'une équipe d'acteurs du soin et du travail social,
- Evaluation et organisation des priorités quotidiennes, hebdomadaires des besoins de l'utilisateur,
- Organisations des actions d'accompagnement et d'animation,
- Suivi de la prise en charge interne et/ou externe,
- Production des comptes rendus, diffusion de l'information, participation à la construction de l'évaluation PATHOS,
- Contributions au développement de la dynamique familiale et des aidants naturels,

L'encadrant de Proximité est l'assistant « naturel » d'un responsable de coordination en CLIC, CCAS, CIAS, EHPAD, dans les entreprises d'Aide à la Personne,

Pour une candidature en **1ère année de DEUST**, l'inscription s'effectue via le site www.admission-postbac.fr
Un dossier "papier" est ensuite à constituer, notamment une lettre d'orientation professionnelle et de motivation personnelle.

▪ Et l'Université ?

L'Université est une voie très risquée pour les titulaires d'un Bac pro. En effet, les études menant à la Licence générale (3 ans après le Bac), sont très théoriques et très éloignées de la formation que vous avez reçue au lycée professionnel. Cela rend la réussite à l'examen difficile puisque, parmi les bacheliers professionnels inscrits à l'Université, à peine 1 sur 10 obtient sa Licence générale.

En revanche, après un Bac+2 comme un BTS par exemple, vous pouvez présenter un dossier pour faire une Licence professionnelle (en 1 an) qui sera alors très adaptée à votre formation.

• 2) Les procédures d'orientations

ADMISSION POST BAC

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

C'EST QUOI ? POUR QUI ? QUAND ? COMMENT ? LES FORMATIONS LE GUIDE DU CANDIDAT CONTACT

Page d'accueil

C'EST QUOI ?
A quoi sert le portail Admission Post Bac ?

POUR QUI ?
Qui est concerné par Admission Post Bac ?

QUAND ?
À quel moment se connecter à Admission Post Bac ?

COMMENT ?
Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac ?

À PARTIR DU 20 JANVIER

M'inscrire | Accéder à mon dossier

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

- 1 Du 20 Janvier au 20 Mars**
Inscription, saisie des vœux
- 2 Le 02 Avril**
Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers-papier
- 3 Du 05 Mai au 08 Mai**
Vérification de la réception des dossiers-papier
- 4 Du 20 Janvier au 31 Mai**
Modification de l'ordre des vœux
- 5 Du 08 Juin 14H au 13 Juin 14H**
Première phase d'admission et réponse des candidats
- 6 Du 26 Juin 14H au 15 Septembre**
Procédure complémentaire

Le Bac Professionnel prépare prioritairement à l'entrée dans la vie active. Cependant chaque année, des élèves souhaitent poursuivre des études. Des possibilités existent, mais l'important sera de vraiment choisir une formation qui vous soit adaptée.

Vous avez un bon niveau en Bac Pro?

Visez en priorité une poursuite d'études vers un BTS, éventuellement un DUT dans une spécialité correspondante ou voisine de votre Bac Pro.

Après certains Bac Pro, il existe aussi des MC (Mention Complémentaire).

On ne vous conseille pas l'entrée à l'Université, mais le Bac Pro est un Bac, donc vous pouvez vous y inscrire.



Désormais, pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur, il faut vous connecter au portail unique : www.admission-postbac.fr

Dès à présent, ce site peut vous apporter des informations sur les différentes formations possibles.

☛ **4 grandes étapes dans cette procédure d'admission post-bac, de janvier à juin (cf guide Onisep « Après le Bac »):**

Tout d'abord, chaque élève doit posséder une adresse électronique et un numéro de téléphone portable pour pouvoir être contacté à tout moment au cours de cette procédure. D'autre part, votre n° d'identifiant national élève (INE) est nécessaire (fourni lors des épreuves du DNB, du BEP), ainsi que le numéro OCEAN.

1. Dépôt des candidatures sur le portail du **20 janvier au 20 mars 2018**
2. Classement des vœux par ordre de préférence jusqu'au **31 mai 2018**
3. Proposition d'admission par les établissements d'accueil et réponse des candidats par voie électronique lors des 3 phases du **début juin, fin juin** et du **mi-juillet 2018 (dates à confirmer)**
4. Inscription définitive à voir avec l'établissement d'accueil

☛ Pour votre demande de bourse et de logement, vous devez effectuer le retrait du dossier social étudiant sur internet www.crous-grenoble.fr à partir du mois de janvier et au plus tard le 30 avril.

☛ A partir de fin juin (jusqu'à fin septembre 2018 – dates à confirmer), si vous n'avez pas été affecté, vous pourrez reformuler des vœux de BTS, sur des places vacantes. Pour cela, il faudra reformuler des vœux sur la procédure complémentaire du portail admission post-bac.

☛ "Lors des commissions de classement, 10% de la capacité d'accueil est réservé pour accueillir, après les résultats du baccalauréat professionnel, les candidats qui auront obtenu la mention **Bien** ou **Très Bien**." En effet, "après les résultats du Bac, les bacheliers professionnels, mention **Bien** ou **Très bien**, qui sont restés en liste d'attente, sont intégrés à la liste des admis par le SAIO, à l'intérieur de la capacité d'accueil de 10%."

Extraits de la circulaire technique post-bac rentrée scolaire 2006.

• 3) Passer les concours, entrer dans la vie active

Il est possible de présenter un concours d'entrée d'une école du secteur sanitaire et social (moniteur éducateur...). La sélection est importante, elle repose sur des épreuves écrites et orales. Les titulaires d'un bac sont dispensés de l'écrit. Le CNED propose des préparations à ces concours par correspondance : www.cned.fr Tél : 05 49 49 94 94. Consulter le site <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Grenoble> qui dans la rubrique Publications en téléchargement répertorie les concours du secteur paramédical, sanitaire et social.

● **Concours d'ATSEM :**

Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

L'ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles est chargé d'assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Il ou elle peut également être chargé(e) de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines et intervenir dans le cadre des accueils de loisirs. L'ATSEM est un agent de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale. Il ou elle est affecté(e) dans une ou plusieurs classes et placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du personnel enseignant pour les tâches quotidiennes, les ATSEM dépendent de l'autorité territoriale. **La formation à suivre pour devenir ATSEM est la formation au CAP Petite Enfance : le Bac pro ASSP ne permet pas de se présenter au concours externe d'ATSEM.** Par contre le BEP ASSP permet d'obtenir une **dispense d'épreuves** : en effet, les titulaires du BEP ASSP ne passent que l'épreuve EP1 du CAP Petite enfance.

ANNEXE VI

Dispenses d'épreuves du CAP Petite enfance pour les titulaires d'autres diplômes de niveau V

Ministères	Education nationale			Agriculture		Emploi	Santé		Ministère chargé des affaires sociales	
	Diplômes	Titre	Epreuves du CAP petite enfance							
	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)	Mention complémentaire Aide à domicile (MCAD)	CAP Assistant technique en milieux familial et collectif (ATMFC)	BEPA Services aux personnes (SAP)	CAPA Services en milieu rural	Assistant de vie aux familles (ADV/F)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	Diplôme d'Etat aide-médico psychologique (DEAMP)

 Dispense accordée

Les dispenses antérieures pour les titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales (dispense de l'unité 2 du CAP petite enfance), du BEP Bioservices dominante ATA, du CAP Employé technique de collectivités, du Bepa services aux personnes, du Capa services en milieu rural, du Capa employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial (dispense de l'unité 3 du CAP petite enfance) demeurent.

● Concours d'auxiliaire-puéricultrice :

Remarque : depuis les nouveaux arrêtés du 21 mai 2014, **les titulaires du bac pro ASSP ne sont plus obligés de se présenter aux concours de sélection pour l'entrée en formation AS et AP : l'admission peut se faire sur entretien.**

Les titulaires du Bac pro ASSP bénéficient aussi de dispenses de modules pour ces formations. **Voir annexe 1**

Le métier :

L'auxiliaire de puériculture travaille principalement en milieu hospitalier (maternité ou secteur pédiatrique), en crèche ou une halte-garderie. Sous la responsabilité d'une puéricultrice ou d'un médecin, elle prend en charge les enfants de la naissance à l'adolescence, jusqu'à l'âge de 16 ans, voire quelquefois plus. Elle/il dispense des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

Admission :

L'admission dans les instituts de formation se fait sur concours ouvert aux personnes âgées de 17 ans minimum et sans condition de diplôme. *Le Bac Pro ASSP dispense des épreuves écrites.*

Le concours comprend 2 épreuves :

- Une épreuve écrite : explication d'un texte de culture générale ; 10 questions portant sur la biologie humaine et les mathématiques, une série de tests psychotechniques
- Une épreuve orale : exposé et discussion avec un jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour le métier.

La formation :

La formation dure 10 mois à temps complet.

Elle est organisée en 8 modules et comporte en alternance des périodes de cours et de stages, soit : 17 semaines d'enseignements théoriques (595h) / 24 semaines de stages (840h)

Stages :

- Maternité
- Enfants malades
- Structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- Structure d'aide sociale à l'enfance ou pédopsychiatrie ou structure accueillant des enfants en situation de handicap

Les établissements :

01 Cessy

Ecole Rockefeller Pays de Gex - CFP Jeanne d'Arc

Saint-Sorlin-en-Bugey

Lycée professionnel agricole Saint-Sorlin

26 Valence

Ecole santé social sud-Est (antenne de Valence)

38 Grenoble

CFA IMT institut des métiers et techniques

Ecole de puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture

CHU de Grenoble

IRFSS Rhône-Alpes Croix-Rouge - Institut St Martin

42 Saint-Étienne

Institut de formation d'auxiliaires de puériculture

69 Francheville

Institut de formation d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture - la Maisonnée

Limas

Institut de formation d'auxiliaires de puériculture - IFAP'TITUDE

Lyon

Ecole Rockefeller

Ecole santé social Sud-Est

Villeurbanne

Lycée professionnel Marie Curie

● Concours d'aide-soignant :

Le métier :

Parmi le personnel de santé, l'aide soignant(e) est sans doute la personne la plus proche des malades. Il/elle assure l'hygiène et le confort physique et moral des patients et contribue à leur bien-être. Il/elle dispense des soins sous la responsabilité de l'infirmier(e) ou en collaboration avec ce dernier. Au quotidien, l'aide soignant(e) aide les patients à faire leur toilette, se lever, s'habiller, se nourrir et les accompagne dans leurs déplacements si nécessaire. Il/elle prépare les chariots repas en respectant les consignes. Son travail comporte des tâches d'entretien courant, comme le nettoyage et le rangement des chambres, le changement de la literie et du linge. Enfin, il/elle assiste l'infirmier(e) à la réalisation de certains soins, prépare le patient pour des pansements, met à disposition du matériel, aide au 1^{er} levé d'un malade opéré....

Admission :

L'admission dans les instituts de formation se fait sur concours ouvert aux personnes âgées de 17 ans minimum et sans condition de diplôme. *Le Bac Pro ASSP dispense des épreuves écrites.*

Le concours comprend 2 épreuves :

- Une épreuve écrite : explication d'un texte de culture générale ; 10 questions portant sur la biologie humaine et les mathématiques.
- Une épreuve orale : exposé et discussion avec un jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour le métier.

La formation :

La formation s'organise en alternance : 17 semaines de formation théorique en institut et 24 semaines en stages cliniques.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Stages : Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier

Remarque : depuis les nouveaux arrêtés du 21 mai 2014, les titulaires du bac pro ASSP ne sont plus obligés de se présenter aux concours de sélection pour l'entrée en formation AS et AP : l'admission peut se faire sur entretien. Les titulaires du Bac pro ASSP bénéficient aussi de dispenses de modules pour ces formations. **Voir annexe 1**

Les établissements les plus proches :

07 Annonay

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - C.H.A.N.

Aubenas

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - centre hospitalier Aubenas

Privas

Institut de formation en soins infirmiers - Sainte-Marie

Tournon-sur-Rhône

Institut de formation d'aides-soignants - centre hospitalier de Tournon

26 Montélimar

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - centre hospitalier Montélimar

Saint-Vallier

Institut de formation d'aides-soignants Drôme Nord - Site de Saint Vallier

Valence

IRFSS Rhône-Alpes Croix-Rouge - site de Valence

Lycée professionnel Victor Hugo

● Concours infirmier

Le métier :

Très variées, les missions de l'infirmier consistent à organiser et à dispenser des soins aux patients (à son initiative ou sur prescription médicale) en équipe pluridisciplinaire (médecin, aide-soignante, kinésithérapeute, assistant social...). Il réalise les soins qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche, afin de maintenir ou restaurer la santé de la personne et de l'accompagner.

Il travaille dans des établissements de santé publics ou privés ; Il peut aussi exercer en libéral, en milieu scolaire, en entreprise, pour des missions humanitaires...

La formation :

Elle se déroule sur 3 ans. Elle s'organise en alternance : 50% d'enseignements théoriques, 50% de stages en milieu hospitalier, dans des crèches, des établissements scolaires, des centres d'accueil pour personnes âgées, des entreprises, des centres de soins à domicile...

Pour les titulaires du Bac Pro, il fortement recommandé de suivre une préparation avant de se présenter au concours

Admission :

Elle se fait sur concours, ouvert aux futurs bacheliers ou d'un titre équivalent ou justifiant d'une expérience professionnelle (3 années d'expérience professionnelle pour les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les aides médico psychologiques)

Conditions : avoir 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves (aucune dérogation possible)

Le concours comprend 2 épreuves d'admissibilité :

- Une épreuve de culture générale : 3 questions sur un texte d'1 à 2 pages relatif au domaine sanitaire et social (2 heures)
- tests d'aptitude (2 heures)
Si la moyenne des 2 notes est supérieure ou égale à 20/40 et pas de note inférieure à 8/20, accès à l'épreuve d'admission.
- 1 épreuve orale d'admission : exposé sur un thème sanitaire ou social suivi d'un échange avec le jury (10 minutes de préparation, 30 minutes d'entretien).

Les établissements les plus près :

07 Annonay

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - C.H.A.N.

Aubenas

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - centre hospitalier Aubenas

Privas

Institut de formation en soins infirmiers - Sainte-Marie

26 Montélimar

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - centre hospitalier Montélimar

Valence

IRFSS Rhône-Alpes Croix-Rouge - site de Valence

38 Bourgoin-Jallieu

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - centre hospitalier Pierre Oudot

Grenoble

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - centre hospitalier universitaire Gr

IRFSS Rhône-Alpes Croix-Rouge - Institut St Martin

Saint-Égrève

Institut formation en soins infirmiers - centre hospitalier St Egrève

Vienne

Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants - centre hospitalier Lucien Hussel

42 Montbrison

Institut de formation en soins infirmiers et Institut de formation d'aides-soignants - Hôpital du Forez

Roanne

Institut de formation en soins infirmiers et Institut de formation d'aides-soignants

Saint-Chamond

Institut de formation en soins infirmiers et Institut de formation d'aides-soignants - Hôpital du Giers

Saint-Étienne

Institut de formation en soins infirmiers et Institut de formation d'aides-soignants - CHU de Saint-Etienne
IRFSS Rhône-Alpes Croix-Rouge - site de Saint-Etienne

69 Bron

Institut de formation en soins infirmiers - hôpital Le Vinatier

Lyon

Ecole Rockefeller

Ecole santé social Sud-Est

Institut de formation aux carrières de santé des HCL - site Esquirol

Institut de formation en soins infirmiers et Institut de formation d'aides soignants J. Lepercq

IRFSS Rhône-Alpes - Croix- Rouge - site de Lyon

Saint-Genis-Laval

Institut de formation en soins infirmiers et Institut de formation d'aides-soignants des HCL - site

Villefranche-sur-Saône

Institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Nord-Ouest Villefranche-sur-Saône

● **ASSISTANT DENTAIRE** :

Le métier :

Précieux collaborateur du chirurgien dentiste ou du stomatologue, l'assistant dentaire assume des fonctions variées. Il est chargé d'accueillir les patients, de préparer les dossiers administratifs ou médicaux, et d'assister techniquement le praticien dans ses tâches thérapeutiques.

L'assistant dentaire exerce le plus souvent dans les cabinets dentaires ou d'orthodontie. Au niveau national, 25 000 cabinets dentaires emploient des salariés.

Admission :

- être âgé de 18 ans au moins,
- être titulaire d'un diplôme de niveau V au minimum (niveau bac souhaité),
- avoir un employeur qui assurera la formation pratique au sein du cabinet dentaire (chirurgien dentiste, stomatologue, orthodontiste)

La formation est organisée en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'une période de professionnalisation.

Il faut donc être embauché par un cabinet dentaire pour suivre la formation et obtenir le Titre d'assistant(e) dentaire. La formation dure 18 mois et comprend un enseignement complet, à la fois théorique et pratique.

4 établissements proposent cette formation en France : [Liste des établissements](#) (ONISEP)

13 Aix-en-Provence

Académie d'Art Dentaire Isabelle Dutel - IPSO Aix-Marseille

Marseille

Commission nationale de qualification des assistants en odonto-stomatologie

29 Brest

Commission Nationale de qualification des assistants en odonto-stomatologie

35 Saint-Coulomb

Commission Nationale de qualification des assistants odonto-stomatologie

59 Lille

Centre régional de la CNQAOS

● CONCOURS d'Accompagnant Educatif et Social :

Ce nouveau diplôme d'Etat de niveau V (le **D.E.A.E.S**) fusionne le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) et le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP), et permet la professionnalisation des Auxiliaires de Vie Scolaire.

Il constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Il se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

L'Accompagnant Éducatif et Social intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles. Il les accompagne dans les actes essentiels du quotidien pour compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité.

L'arrêté du 29 janvier 2016 précise le contenu et le déroulé de la formation conduisant à l'obtention de ce diplôme. Le cursus comprend à la fois une formation théorique (525 h, dont 147 pour la spécialité choisie) et une formation pratique (840 h de stages), sur une période de un à deux ans ; la durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes déjà détenus par les candidats.

Cette formation a pour objectif de favoriser les passerelles entre les différentes spécialités.

Les établissements

- Spécialité Accompagnement de la vie en structure collective

07 Privas

Institut de formation en professions de santé de Privas

Tournon-sur-Rhône

Centre de formation Vivarais Formation

26 Valence

Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales - site de Valence

38 Fontanil-Cornillon

Lycée professionnel Françoise Dolto

Pont-de-Beauvoisin (Le)

Lycée privé du Guiers-Val d'Ainan

Echirolles

Institut de formation en travail social

42 Marlies

Maison familiale rurale

Saint-Chamond

Lycée professionnel Saint-Ennemond

Saint-Étienne

IRFSS Rhône-Alpes Croix-Rouge - site de Saint-Etienne

Feurs

Lycée le Puits de l'Aune

69 Écully

Institut Saint-Laurent

Lyon

Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales

Ecole Rockefeller

- Spécialité Accompagnement de la vie à domicile

01 Bourg-en-Bresse

ADEA - Centre de formation travail social

Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale

Montluel

Maison familiale rurale de la Dombes

42 Saint-Jean-Bonnefonds

Centre de formation ADYFOR-ADMR

69 Lyon

Ecole Rockefeller

73 Chambéry

Carrel - Ecole de travail social

- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

07 Tournon-sur-Rhône

Centre de formation Vivarais Formation

● Concours Technicien de l'intervention sociale et familiale :

Le métier :

Le travailleur social est chargé d'accompagner les familles qui rencontrent des difficultés dans la vie quotidienne liées à l'âge, à la santé, à une déficience, à l'occasion de circonstances particulières ... Il intervient principalement à domicile dans un rôle préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.

La formation :

950 h de cours théoriques, 8 mois de stage.

Admission :

Le Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et familiale permet d'exercer cette profession.

- Etre âgé de plus de 18 ans pour l'entrée en formation
- Réussir les épreuves écrite et orale de sélection
- Les candidats titulaires du BEP CSS du BEPA Services aux personnes, du Bac Pro ASSP peuvent demander à être dispensés de l'épreuve orale.
- D'autres aménagements existent suivant les diplômes obtenus, se renseigner auprès des écoles.

Les établissements

26 Valence

Carrel -Ecole de travail social

42 Saint-Jean-Bonnefonds

Centre de formation ADYFOR-ADMR

69 Lyon

Ecole Rockefeller

4 avenue Rockefeller 69373 Lyon Cedex 08

73 Chambéry

Carrel - Ecole de travail social

● Concours de moniteur éducateur :

Le métier :

Le moniteur-éducateur travaille dans les établissements spécialisés, en liaison et sous la responsabilité d'un éducateur spécialisé.

Il accompagne les enfants, les jeunes et les adultes handicapés, inadaptés ou en situation de dépendance dans leur vie quotidienne. Le diplôme d'état de moniteur éducateur est obligatoire. La formation dure 2 ans à temps plein ou par apprentissage. La formation comprend 950 heures d'enseignement et pour la formation à temps plein 2 stages de 3 et 4 mois.

La formation :

La formation dure 2 ans à temps plein ou par apprentissage. La formation comprend 950 heures d'enseignement et pour la formation à temps plein 2 stages de 3 et 4 mois.

Admission :

- Pas de diplôme requis, minimum souhaité brevet des collèges
- Avoir 18 ans
- Réussir les épreuves écrites et entretiens

Bon à savoir : Les diplômés du bac et d'autres diplômes professionnels sont dispensés des épreuves écrites

Les établissements

01 Bourg-en-Bresse

ADEA - Centre de formation travail social

07 Privas

Lycée professionnel privé Notre-Dame

26 Valence

Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales - site de Valence

38 Échirolles

Institut de formation de travailleurs sociaux

42 Firminy

Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale

Saint-Chamond

Lycée professionnel Saint-Ennemond

69 Écully

Institut Saint-Laurent

Lyon

Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales

73 Ravoire (La)

Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale

● Concours d'ambulancier :

Le métier :

En plus de sa mission principale qui est le transport des malades ou des blessés, l'ambulancier surveille l'état du patient pendant le trajet, et assure, en cas d'urgence, les premiers soins.

On compte environ 30 000 ambulanciers environ, pour la plupart employés par des entreprises privées. Le secteur public (hôpitaux, SMUR) en emploie environ 4500 (recrutés sur concours).

La formation :

La formation conduisant au diplôme d'ambulancier comporte 630 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage.

Admission :

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité. Néanmoins, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'une attestation en cours de validité de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou d'une formation équivalente reconnue par le Ministère chargé de la santé

- Être titulaire du permis de conduire depuis au moins 3 ans
- Être titulaire de l'attestation préfectorale de conduite des véhicules sanitaires
- Être titulaire d'une attestation validant un stage d'orientation professionnelle de 140 heures en service de transport hospitalier ou en entreprise de transport sanitaire
- Ou être auxiliaire ambulancier en exercice depuis plus de 1 mois.

Les établissements :

07 Privas

Institut de formation des professions de santé de Privas

38 Grenoble

Institut de formation d'ambulanciers

38 Villette d'Anthon

Institut de formation d'ambulanciers – AFTRAL Villette d'Anthon

42 Saint-Étienne

Institut de formations du CHU de Bellevue

69 Lyon

Institut de formation aux carrières de santé des HCL - site Esquirol
IRFSS Rhône-Alpes - Croix- Rouge - site de Lyon

● Préparateur en pharmacie (BP Préparateur en Pharmacie) :

Le métier :

Le préparateur en pharmacie seconde le pharmacien. Son sens du contact lui permet d'écouter et de conseiller les clients. Il connaît la posologie des produits (c'est-à-dire leur dosage et leur mode d'administration) et traduit les doses prescrites sur l'ordonnance en nombre de boîtes. Il peut réaliser quelques préparations de produits pharmaceutiques, pommades et crèmes, sur prescription médicale. Il participe à la gestion des stocks.

Le titulaire du BP travaille le plus souvent dans une pharmacie commerciale, mais il peut également exercer son activité en milieu hospitalier, où il délivre les médicaments aux divers services, ou dans l'industrie, où il contrôle les composants de base et encadre les équipes de fabrication.

La formation :

Un seul diplôme permet d'exercer le métier de préparateur en pharmacie : le brevet professionnel de préparateur en pharmacie, accessible après un diplôme de niveau bac, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Les établissements :

01 Nantua

Lycée professionnel rural de l'Ain

07 Guilhaud-Granges

CFA de la pharmacie

38 Grenoble

CFA IMT institut des métiers et techniques

42 Saint-Étienne

CFA interprofessionnel de la Loire Les Moulins

69 Lyon

CFA de la SEPR

● Concours Educateur spécialisé/Educateur de jeunes enfants/assistant social :

Ces 3 formations sont accessibles sur concours.

Il est vivement conseillé de prévoir une préparation avant de passer l'un ou l'autre des concours.

Vous trouverez les lieux de formation ainsi que la liste des écoles assurant une préparation aux différents concours dans le guide régional « Après le Bac, choisir ses études supérieures »

● Les différents types de contrat de travail

Voici quelques informations sur les principaux contrats de travail auxquels vous pourriez prétendre selon votre situation et l'emploi visé.

⇒ CDI (contrat à durée indéterminée):

Le CDI ne précise pas la durée de l'embauche (ne signifie pas que vous êtes embauché(e) à vie mais seulement que vous disposez d'un emploi stable). Ce contrat comporte généralement une période d'essai durant laquelle vous ou votre employeur pouvez rompre le contrat. Le contrat ne prend fin qu'à votre demande ou à celle de votre employeur, ou encore par un accord entre vous et lui.

⇒ CDD (contrat à durée déterminée) :

Signé pour une durée précise, il est renouvelable une fois. Il comporte généralement une période d'essai durant laquelle vous ou votre employeur pouvez rompre le contrat. Si l'employeur vous garde à l'issue du contrat, le CDD se transforme en CDI. En revanche, si le CDD n'est pas renouvelé, vous avez droit à des indemnités de fin de contrat.

⇒ CTT (contrat de travail temporaire) :

Quand vous êtes inscrit dans une entreprise de travail temporaire (ou agence d'intérim). Celle-ci vous embauche et vous paye pour vous mettre à disposition d'une autre entreprise dans laquelle vous exécutez une tâche précise et temporaire : la mission.

⇒ CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale):

Permet aux jeunes peu qualifiés d'être accompagnés par un conseiller de mission locale vers un emploi durable. Suite à un diagnostic, le conseiller met en place un projet d'insertion comportant des actions de formation et des mises en situation professionnelle.

⇒ Contrat d'autonomie :

Pour les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (plan espoir banlieues) qui bénéficient d'un accompagnement intensif et personnalisé + suivi en entreprise pendant 6 mois.

⇒ CUI (contrat unique d'insertion):

Ce contrat s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion professionnelle. Contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur marchand, Contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand.

Quelle démarche, quelle piste pour vous aider ?

Pour vous aider à préparer votre insertion professionnelle, vous pouvez faire plusieurs démarches :

- Vous inscrire à Pôle Emploi comme demandeur d'emploi
- Aller à la Mission locale pour travailler votre CV et votre lettre de motivation, pour participer à un atelier de techniques de recherche d'emploi
- Consulter et répondre aux offres d'emploi en ligne et dans les journaux spécialisés
- Faire jouer votre réseau relationnel en contactant les entreprises où vous avez fait des stages
- Contacter les agences d'intérim qui permettent souvent de décrocher le premier emploi et d'acquérir de l'expérience professionnelle

Mission locale

Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône-Centre Ardèche

Maison Astier - 78 rue Kleber - 07400 Le Teil

Tél : 04 75 49 49 37

Antennes : à Privas (Tél : 04 75 64 36 13) et à La Voulte (Tél : 04 75 62 42 02)

Mission Locale Ardèche Méridionale

2 Place Jean Marze - 07200 Aubenas

Tél : 04 75 89 20 00



Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche

24 chemin du temple - BP 215 - 07205 Aubenas

Tél : 04 75 35 85 00

www.ardeche.cci.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Ardèche

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche

⇒ 8 chemin de Sainte Croix - 07200 AUBENAS

Tél : 04 75 07 54 00

Mail : contact@cma-ardeche.fr

⇒ 70 allée des ondines - 07503 GUILHERAND GRANGES

Tél : 04 75 07 54 00

Mail : contact@cma-ardeche.fr



Service Formation Emploi Apprentissage (Séverine DEGIRON)

Tél. : 04 75 07 54 19

E-mail : s.degiron@cma-ardeche.fr

• 4) Et si j'échoue au bac

☞ Avant tout, attendez de recevoir votre relevé de notes à l'examen car en fonction de vos notes, une solution vous concerne peut-être plus qu'une autre.

a. Repasser la totalité de mon Bac pro

▪ Redoubler la terminale en lycée

Si c'est un premier échec au Bac, vous avez tout intérêt à redoubler votre terminale pour retenter le Bac l'an prochain. En effet avec votre diplôme, les salaires seront plus intéressants et l'insertion professionnelle plus rapide.

Par ailleurs, en redoublant, vos chances de réussite à l'examen sont très importantes (90% en moyenne)

Pour demander un redoublement au lycée, prenez contact avec votre CPE dès les résultats du Bac. Votre lycée est tenu de vous admettre...sous réserve de places disponibles. Mais si vous avez eu des problèmes d'absences ou de comportement, il arrive que le lycée n'accepte pas de vous reprendre.

▪ Redoubler la terminale en choisissant l'alternance

Si vous redoublez en terminale professionnelle pour repréparer votre Bac professionnel, vous pouvez choisir de le faire en alternance, ce qui vous permettra d'effectuer la moitié de votre temps de scolarité au sein d'une entreprise et d'être rémunéré.

Dans ce cas, vous devez vite contacter les centres de formation proposant votre Bac pro pour connaître les possibilités d'admission et trouver une entreprise d'accueil qui finalisera votre inscription.

b. Ne repasser que quelques épreuves de mon Bac en m'inscrivant comme candidat libre

Cette option est une bonne solution en cas d'échec à seulement 2 ou 3 matières où vous avez eu des mauvaises notes. En effet, vous pouvez conserver toutes les notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux épreuves pendant 5 ans, à condition de repasser le même examen. Ce dispositif s'appelle "le bénéfice des notes" (mais vous devez repasser votre Bac en candidat libre et donc ne pas être scolarisé).

Pour se présenter en candidat libre, il est toutefois vivement conseillé de suivre une préparation.

Parallèlement, c'est à vous de faire les démarches pour vous inscrire à l'examen. Les inscriptions se font généralement de mi-octobre à mi-novembre sur le site Internet : <http://ocean.siec.education.fr> (vous aurez alors à choisir les épreuves pour lesquelles vous souhaitez conserver le "le bénéfice des notes").

Pour plus d'informations sur l'inscription à l'examen en candidat libre :

c. Aller en BTS sans le Bac ?

Savez-vous que l'on peut être admis en BTS sans être bachelier ? Malheureusement, la plupart des établissements publics et privés sous contrat font le plein avec les bacheliers. Attention : certains établissements exigent par ailleurs que l'élève passe et obtienne le Bac en candidat libre en fin de première année de BTS !

JORF n°0122 du 27 mai 2014 page 8710
texte n° 25

ARRETE

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

NOR: AFSH1408477A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le [code de la santé publique](#) ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 3 avril 2014 ;
Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) du 6 mai 2014,
Arrête :

Article 1

Au titre II de l'arrêté susvisé, il est ajouté un article 20 bis ainsi rédigé :
« Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel " accompagnement, soins, services à la personne " sont dispensées des modules de formation 4,6,7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1,2,3 et 5 et effectuer dix-huit semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Au minimum un stage se déroule dans une structure accueillant des enfants de moins de six ans, un stage en structure accueillant des enfants malades et un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap, en service de pédopsychiatrie, en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance. Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel " services aux personnes et aux territoires " sont dispensées des modules de formation 4,7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1,2,3,5 et 6 et effectuer vingt semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Au minimum un stage se déroule dans une structure accueillant des enfants de moins de six ans, un stage en structure accueillant des enfants malades et un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap, en service de pédopsychiatrie, en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance. »

Article 2

Au titre II de l'arrêté susvisé, il est ajouté un article 20 ter ainsi rédigé :
« Les candidats visés aux articles 18,19,20 et 20 bis sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :
– curriculum vitae ;
– lettre de motivation ;
– attestations de travail avec appréciations pour les candidats visés aux articles 18,19 et 20 ;
– dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats visés à l'article 20 bis ;
– titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation.
Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels " accompagnement, soins, services à la personne " et " services aux personnes et aux territoires " peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.
La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié susvisé.
Le nombre de candidats admis en formation est fixé en fonction des besoins locaux et des possibilités d'accueil de l'institut.
Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels " accompagnement, soins, services à la personne " et " services aux personnes et aux territoires " admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci.
Seuls les candidats admis au titre des dispenses de scolarité peuvent être dispensés des modules de formation prévus aux articles 18,19,20 et 20 bis. »

Article 3

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ARRETE

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

NOR: AFSH1408477A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le [code de la santé publique](#) ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 3 avril 2014 ;
Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) du 6 mai 2014,
Arrête :

Article 1

Au titre II de l'arrêté susvisé, il est ajouté un article 20 bis ainsi rédigé :
« Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel " accompagnement, soins, services à la personne " sont dispensées des modules de formation 4,6,7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1,2,3 et 5 et effectuer dix-huit semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Au minimum un stage se déroule dans une structure accueillant des enfants de moins de six ans, un stage en structure accueillant des enfants malades et un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap, en service de pédopsychiatrie, en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance. Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel " services aux personnes et aux territoires " sont dispensées des modules de formation 4,7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1,2,3,5 et 6 et effectuer vingt semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Au minimum un stage se déroule dans une structure accueillant des enfants de moins de six ans, un stage en structure accueillant des enfants malades et un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap, en service de pédopsychiatrie, en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance. »

Article 2

Au titre II de l'arrêté susvisé, il est ajouté un article 20 ter ainsi rédigé :
« Les candidats visés aux articles 18,19,20 et 20 bis sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :
– curriculum vitae ;
– lettre de motivation ;
– attestations de travail avec appréciations pour les candidats visés aux articles 18,19 et 20 ;
– dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats visés à l'article 20 bis ;
– titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation.
Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels " accompagnement, soins, services à la personne " et " services aux personnes et aux territoires " peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.
La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié susvisé.
Le nombre de candidats admis en formation est fixé en fonction des besoins locaux et des possibilités d'accueil de l'institut.
Le nombre de candidats titulaires des baccalauréats professionnels " accompagnement, soins, services à la personne " et " services aux personnes et aux territoires " admis en formation est inclus dans la capacité d'accueil autorisée et égal au minimum à 15 % de celle-ci.
Seuls les candidats admis au titre des dispenses de scolarité peuvent être dispensés des modules de formation prévus aux articles 18,19,20 et 20 bis. »

Article 3

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.